

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le Jeudi Vingt du mois Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale. La séance a été présidée par le Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour le vote du point relatif au remplacement d'un membre au sein de la commission urbanisme et aménagement du territoire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mmes Liliane MONTOUT – Ghylaine JEANNE – Wennie MOLIA – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme Marguerite MURAT – M. Marcellin ZAMI – Mme Jocelyne VIROLAN – M. Bonaventure BORDELAIS – Mme France-Enna URBINO – MM. Guy BACLET – Michel HOTIN – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Meggza ALEXIS – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à M. Bonaventure BORDELAIS) – Mme Nadia CELINI (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – MM. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Emmery BEAUPERTHUY) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) – Mme Marie-Renée ADELAÏDE (excusée ; pouvoir donné à Mme France-Enna URBINO) – M. Louis ANDRE – Mmes Mévice VERITE – Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Rebecca BELLEVAL (excusée ; pouvoir donné à Mme Sandra MOLIA) – Elodie CLARAC – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Stéphane URIE) – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI.

.....
Date d'envoi de la convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage : 14 juin 2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 8

Appelés à voter : 30

Présidente de séance : Madame Liliane MONTOUT

Secrétaires de séance désignées à l'unanimité : Monsieur Bonaventure BORDELAIS

**REPLACEMENT D'UN
MEMBRE AU SEIN DE LA
COMMISSION URBANISME ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

CM-2024-4S-DAJA-41

Exposé des motifs

En application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Accusé de réception en préfecture
971-21971 1132-20240620-CM20244SDAJA41-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

En l'espèce, par délibération du 30 avril 2024, le conseil municipal a procédé au renouvellement des membres de ces commissions. Suite à la démission de Madame Marguerite MURAT, 5ème adjointe au Maire et membre de la commission urbanisme et aménagement du territoire, il convient de procéder à son remplacement et d'élire un nouveau membre.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Délibéré

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L. 2121-22 fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales et notamment les articles L1411-4, L1411-5, L1414-2 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°INCM-2024-2S-DAJ-05 du 2 avril 2024 portant élection du nouveau Maire de la commune du Gosier ;

Vu la délibération n°CM-2024-3S-DAJ-11 du 30 avril 2024 portant création et constitution des commissions communales ;

Vu le courrier de démission du 11 juin 2024 de Madame Marguerite MURAT, 5ème adjointe au Maire de la ville du Gosier ;

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux ;

Considérant la volonté de maintenir une bonne administration des affaires communales ;

Considérant que la désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 20 voix Pour ; 9 Abstentions ; 1 Non votant

DECIDE

Article 1 : De déterminer le mode de scrutin en vue du remplacement d'un membre au sein de la commission Urbanisme et Aménagement du Territoire.

Article 2 : De voter par un scrutin public pour le remplacement de Madame Marguerite MURAT, 5ème adjointe au Maire de la ville du Gosier, au sein de la commission Urbanisme et Aménagement du Territoire.

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20240820-CM20244SDAJA41-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Article 3 : De désigner Madame Nadia CELINI, membre de la commission Urbanisme et Aménagement du Territoire.

Article 4 : De modifier l'annexe de la délibération n°CM-2024-3S-DAJ-11 du 30 Avril 2024 et notamment la liste des membres titulaires de la commission Urbanisme et Aménagement du Territoire, conformément au tableau ci-après :

REPRÉSENTANT	CONSEILLERS MUNICIPAUX
Présidente : Le Maire, Mme Liliane MONTOUT	Titulaires <ul style="list-style-type: none">- Mme Ghylaine JEANNE- M. Teddy BARBIN- M. Bonaventure BORDELAIS- M. Jules FRAIR- Mme Nadia CELINI- M. Patrice PIERRE-JUSTIN

Article 3 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le 05 JUL. 2024

Fait et délibéré à Gosier, le 20 juin 2024

Pour extrait certifié conforme



Le secrétaire de séance



- Bonaventure BORDELAIS -

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (34 Chemin des Bougainvilliers, Côté Guillard, 97100 Basse-Terre, Téléphone : 0590384900 ; Télécopie : 0590819670 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20240620-CM20244SDAJA41-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ Urbanisme / Aménagements urbains

→ Planification

REPRÉSENTANT	CONSEILLERS MUNICIPAUX
Présidente : Liliane MONTOUT	6 titulaires <ul style="list-style-type: none">- Ghylaine JEANNE- Teddy BARBIN- Bonaventure BORDELAIS- Jules FRAIR- Nadia CELINI- Patrice PIERRE-JUSTIN